

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 10/09/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	7 (<i>Madame BAILLEUL arrive en cours de séance</i>)
Absentes	2
Votants par procuration	2
Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL (*à partir de la délibération D.21/09.2024*),
Madame Arlette LECACHEUR

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Etaient excusés :

Madame Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Madame Fabienne MANDEVILLE
Monsieur Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	Madame Arlette LECACHEUR

Etaient absentes :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN
Madame Sylvie MALIÉ

Délibération n° :

D.23/09.2024

Objet :

**Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Tableau des effectifs 2024**

C.C.A.S. DE LILLEBONNE
du Conseil d'Administration
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.23/09.2024
Objet : Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Tableau des effectifs 2024

L'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les effectifs du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités sont amenés à évoluer en fonction des diverses orientations d'organisation de service et de l'évolution de la carrière des agents de la collectivité.

Le tableau des effectifs suit donc les évolutions structurelles de la collectivité et est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif.

Par ailleurs, si les emplois inscrits au tableau des effectifs ne sont pas pourvus par un fonctionnaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel en application des articles L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique qui autorisent le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Dans cette hypothèse, une attention particulière sera portée aux diplômes, qualifications et l'expérience professionnelle du candidat.

La durée de l'engagement sera fixée à 3 ans maximum, renouvelable de manière expresse, pour une durée totale maximum de 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, et en cas de reconduction, le contrat de l'agent se poursuit pour une durée indéterminée.

Les emplois vacants feront donc l'objet d'une publicité de vacance.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de modifier par délibération le tableau des effectifs du personnel 2024.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 à L332-12,

Vu la modification du tableau des effectifs présenté lors du Conseil d'Administration du 3 avril 2024,

C.C.A.S. DE LILLEBONNE
du Conseil d'Administration
Séance du 25.09.2024

Délibération n° : D.23/09.2024
Objet : Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Tableau des effectifs 2024

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel 2024 comme indiqué ci-après,

♦ Vacances de postes

Grade	Taux emploi	Poste vacant
Attaché Territorial	100%	1
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	100%	1

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Déchamps", written over a horizontal line.